

Spécialité Educateur sportif mention Activités du char à voile

RNCP41751 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 4
Sigle	BPJEPS — Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport
Code(s) NSF	335
Formacode(s)	15436, 15422
Code(s) ROME	G1204
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	03/08/2030

Certificateur(s)

MINISTERE DES SPORTS ET DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES · SIRET : 13001658700011

Partenaires habilités

1 organisme habilité, d'après la liste publiée par France compétences : 1 à former et organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
CENTRE DE RESSOURCES D'EXPERTISE ET DE PERFORMANCE SPORTIVE	19442312500021	Former et organiser l'évaluation

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Conformément aux dispositions de l'article L 212-1 du code du sport, l'encadrement, l'enseignement et l'animation des activités liées au char à voile, en toute sécurité, pour différents publics, nécessite la possession d'une certification professionnelle figurant à l'annexe II-1 de ce même code. Le Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « éducateur sportif » mention « char à voile » permet de satisfaire à cette obligation de qualification.

ACTIVITÉS VISÉES

- Recueil d'informations en vue d'un état des lieux de l'environnement de la structure, des besoins des publics et des financements/ressources mobilisables dans le champ du sport ou de l'animation
- Proposition de projets dans le cadre de l'organisation de la structure répondant à l'évolution des besoins des publics
- Organisation, mise en œuvre et supervision de la réalisation d'un projet dans le cadre de l'organisation de la structure du champ du sport ou de l'animation
- Évaluation du projet dans le champ du sport ou de l'animation et transmission d'informations au sein de la structure sur les publics accueillis
- Information et mobilisation des publics, et de leur entourage, dans le cadre des activités d'une structure du champ du sport ou de l'animation
- Mise en œuvre à destination des publics d'actions de promotion, de valorisation des activités dans le champ du sport ou de l'animation

- Conception de séances de découverte et de cycles de séances d'initiation et d'apprentissage du char à voile dans le cadre du projet et de l'organisation de travail de la structure
- Préparation de séances de découverte, d'initiation et d'apprentissage du char à voile
- Conduite de séances de découverte, d'initiation et d'apprentissage du char à voile
- Évaluation de séances de découverte et de cycles de séances de d'initiation et d'apprentissage du char à voile

COMPÉTENCES ATTESTÉES

- Se repérer dans son territoire, en s'appuyant sur ses caractéristiques et ses acteurs locaux, en vue de concourir au développement d'une structure du champ du sport ou de l'animation.
- Identifier les publics cibles d'une structure du champ du sport ou de l'animation en vue d'identifier leurs besoins, avec une attention particulière pour les publics en situation(s) de handicap.
- Repérer les demandes des publics accueillis ou des acteurs du territoire du champ du sport ou de l'animation, en prenant notamment en compte les publics en situation(s) de handicap, afin de favoriser l'intégration de tous.
- Formuler des propositions de projets, en tenant compte des objectifs et des ressources mobilisables par la structure, de l'offre d'animation à visée éducative, sociale, culturelle ou sportive présente sur le territoire, afin de répondre aux besoins du public.
- Planifier et organiser un projet en tenant compte des ressources mobilisables au sein de la structure et des impacts écologiques potentiels du projet, pour favoriser l'atteinte des résultats attendus.
- Suivre les activités conduites dans le cadre des projets, en organisant les actions de chaque membre de l'équipe, en vue de s'assurer du bon déroulement du projet.
- Remplir les obligations administratives liées aux activités sportives ou d'animation, en utilisant différents outils numériques, de manière à permettre leur mise en œuvre.
- Analyser le projet en conservant des traces écrites et en appréciant l'atteinte des objectifs initiaux au regard des résultats observés, pour rendre compte de ses impacts.
- Restituer les conclusions du projet à son responsable, en identifiant les principaux facteurs positifs, les facteurs qui ont fait défaut et les points d'amélioration, afin de favoriser l'évolution des activités.
- Communiquer sur les activités proposées dans le champ du sport ou de l'animation, en tenant compte des pratiques et consignes en vigueur au sein de la structure, afin de mobiliser les publics visés et, le cas échéant, leur entourage.
- Adapter sa communication aux caractéristiques et aux besoins des publics, notamment les publics en situation(s) de handicap, afin de délivrer une information accessible à tous.
- Sélectionner les outils de communication, en tenant compte des objectifs et des cibles, des ressources mobilisables, du cadre défini par la structure, en vue d'atteindre les publics visés par les activités sportives ou d'animation.
- Rédiger des contenus de communication en vue de promouvoir une animation, en les adaptant à l'outil de communication utilisé et aux particularités des publics.
- Définir les finalités d'un cycle de séances d'initiation ou d'apprentissage du char à voile, en tenant compte du projet et de l'organisation de travail de la structure ainsi que des caractéristiques du public visé, afin d'adapter les séances aux besoins identifiés.
- Définir les objectifs spécifiques, le contenu et le déroulement des séances de découverte, d'initiation ou d'apprentissage du char à voile, en tenant compte des publics visés, notamment ceux en situation de handicap, de l'environnement de pratique et des finalités du cycle de séances, afin de permettre le développement progressif des apprentissages.
- Se tenir informé de l'évolution des pratiques et de la réglementation du char à voile, auprès de sources fiables, afin de respecter le cadre réglementaire et sécuritaire dédié.
- Définir les conditions de réalisation d'une séance de découverte, d'initiation ou d'apprentissage du char à voile, en tenant compte des spécificités des activités proposées, de l'environnement de pratique et des caractéristiques des pratiquants, afin d'assurer leur sécurité, celle des tiers, la sienne et de respecter la réglementation en vigueur.
- Vérifier l'état des matériels et des équipements nécessaires à la réalisation d'une séance de découverte, d'initiation ou d'apprentissage du char à voile, selon le contenu de la séance et le public visé, afin de repérer les risques avant la séance.
- Mettre en place les parcours de roulage en char à voile, en réalisant les balisages et les aménagements nécessaires, au regard des contraintes spécifiques de l'environnement de pratique, des situations prévues et des caractéristiques du public visé, afin de favoriser l'atteinte des objectifs de la séance et rendre les zones de pratique accessibles.

- Accueillir les pratiquants à une séance de découverte, d'initiation ou d'apprentissage du char à voile, en instaurant un échange avec eux, notamment sur leurs attentes, sur les objectifs et les modalités de déroulement de la séance, afin de positionner le rôle de chacun, dans un climat de confiance, de créer une dynamique favorable à l'inclusion des pratiquants, notamment ceux en situation de handicap.
- Présenter les règles, notamment de sécurité, à respecter au cours d'une séance de découverte, d'initiation ou d'apprentissage des activités du char à voile, afin de garantir leur compréhension et leur respect, en adaptant le contenu et les modalités de transmission des consignes aux caractéristiques des pratiquants, aux conditions de l'intervention et aux risques identifiés.
- Conduire une séance de découverte, d'initiation ou d'apprentissage du char à voile, en s'appuyant sur les techniques et situations pédagogiques prévues, et en les adaptant selon les réalisations, réactions et interactions des pratiquants, et en tenant compte de l'environnement de pratique, afin d'atteindre les objectifs de la séance et encourager la participation active de chacun.
- Repérer les situations à risque lors d'une séance de découverte, d'initiation ou d'apprentissage du char à voile, en maintenant une vigilance constante, afin d'intervenir en cas de situation accidentogène et/ou d'accident.
- Analyser une séance d'initiation, de découverte ou d'apprentissage des activités du char à voile, en s'appuyant sur les critères de réussite définis et sur le déroulement prévu, au regard des conditions réelles de son déroulement, afin de rendre compte aux parties prenantes et d'adapter les séances suivantes.
- Evaluer un cycle de séances de découverte, d'initiation ou d'apprentissage du char à voile, en vérifiant son adéquation avec les finalités et objectifs initialement définis et en s'appuyant sur les résultats obtenus, afin de faire évoluer ses pratiques.

Blocs de compétences

RNCP41751BC01 — Concevoir et mettre en œuvre des projets d'animation dans le cadre de l'organisation de travail d'une structure du champ du sport ou de l'animation

LISTE DE COMPÉTENCES

- Se repérer dans son territoire, en s'appuyant sur ses différentes caractéristiques et l'identification des acteurs locaux, en vue de concourir au développement d'une structure agissant dans le champ du sport ou de l'animation
- Identifier les différents publics cibles d'une structure du champ du sport ou de l'animation en vue d'identifier leurs besoins, avec une attention particulière pour les publics en situation(s) de handicap
- Repérer les demandes des publics accueillis ou des acteurs du territoire du champ du sport ou de l'animation, en prenant en compte notamment les demandes des publics en situation(s) de handicap, afin de favoriser l'intégration de tous
- Formuler des propositions de projets dans le cadre de l'organisation de la structure du champ du sport ou de l'animation, en tenant compte des objectifs et des ressources mobilisables par la structure et de l'offre d'animation à visée éducative, sociale, culturelle ou sportive présente sur le territoire, afin de répondre aux besoins du public
- Planifier et organiser un projet dans le cadre de l'organisation de la structure du champ du sport ou de l'animation, en tenant compte des ressources mobilisables au sein de la structure, et des impacts écologiques potentiels du projet, pour favoriser l'atteinte des résultats attendus
- Suivre les actions conduites dans le cadre du projet mis en œuvre, en organisant les actions de chaque membre de l'équipe au regard de son rôle dans le projet et de ses besoins particuliers, en vue de s'assurer du bon déroulement du projet
- Remplir les obligations administratives liées aux activités sportives ou d'animation, en utilisant différents outils numériques, de manière à permettre leur mise en œuvre
- Analyser le projet conduit en conservant des traces écrites et en appréciant l'atteinte des objectifs initiaux au regard des résultats observés, pour rendre compte de ses impacts
- Restituer les conclusions du projet à son responsable, en identifiant les principaux facteurs positifs, les facteurs qui ont fait défaut et les points d'amélioration, afin de favoriser l'évolution des activités

MODALITÉS D'ÉVALUATION

La situation d'évaluation certificative du bloc 1 est réalisée au moyen de? :

1. La production par le candidat d'un document écrit explicitant la conception, la mise en œuvre et la réalisation d'un projet d'animation s'inscrivant dans celui de la structure d'alternance.
2. Un entretien conduit à partir du support produit composé

:

- d' une présentation orale par le candidat ;
- d' un échange avec les évaluateurs.

RNCP41751BC02 — Valoriser les activités et les projets d'une structure du champ du sport ou de l'animation

LISTE DE COMPÉTENCES

- Communiquer des informations sur les activités proposées dans le champ du sport ou de l'animation, en tenant compte des pratiques et consignes en vigueur au sein de la structure, afin de mobiliser les publics visés et, le cas échéant, leur entourage,
- Adapter sa communication aux caractéristiques et besoins des publics, notamment les publics en situation(s) de handicap, afin de délivrer une information accessible à tous,
- Sélectionner les outils de communication, en tenant compte des objectifs et des cibles des actions de communication, des ressources mobilisables ainsi que du cadre défini par la structure, en vue d'atteindre les publics visés par les activités sportives ou d'animation
- Rédiger des contenus de communication en vue de promouvoir une animation, en les adaptant à l'outil de communication utilisé et aux particularités des publics

MODALITÉS D'ÉVALUATION

La situation d'évaluation certificative du bloc 2 est réalisée au moyen de :

1. La production par le candidat d'un ou plusieurs support(s) présentant deux actions de valorisation d'activité ou de projet qu'il a mis en œuvre au sein de la structure d'alternance, auprès de deux publics différents. Ce(s) support(s) comprend(nent) notamment les outils de communication utilisés.
2. Un entretien conduit à partir du ou des supports produit(s) composé

:

- d' une présentation orale illustrée par le candidat d'une durée de dix minutes au maximum ? ;
- d' un échange avec les évaluateurs d'une durée de quinze minutes au maximum.

RNCP41751BC03 — Concevoir, conduire en sécurité et évaluer des séances de découverte et des cycles de séances d'initiation et d'apprentissage du char à voile dans le cadre du projet et de l'organisation de travail de la structure

LISTE DE COMPÉTENCES

- Définir les finalités d'un cycle de séances d'initiation ou d'apprentissage du char à voile, en tenant compte du projet et de l'organisation de travail de la structure ainsi que des caractéristiques du public visé, afin d'adapter les séances aux besoins identifiés

Définir les objectifs spécifiques, le contenu et le déroulement des séances de découverte, d'initiation ou d'apprentissage du char à voile, en tenant compte des publics visés, notamment ceux en situation de handicap, de l'environnement de pratique et des finalités du cycle de séances, afin de permettre le développement progressif des apprentissages

- Se tenir informé de l'évolution des pratiques et de la réglementation du char à voile, auprès de sources fiables, afin de respecter le cadre réglementaire et sécuritaire dédié
- Définir les conditions de réalisation d'une séance de découverte, d'initiation ou d'apprentissage du char à voile, en tenant compte des spécificités des situations proposées, de l'environnement de pratique et des caractéristiques des pratiquants, afin d'assurer leur sécurité, celle des tiers, la sienne et le respect de la réglementation en vigueur
- Vérifier l'état des matériels et équipements nécessaires à la réalisation d'une séance de découverte, d'initiation ou d'apprentissage du char à voile, selon le contenu de la séance et le public visé, afin de repérer les risques avant la séance
- Mettre en place les parcours de roulage en char à voile, en réalisant les balisages et les aménagements nécessaires, au regard des contraintes spécifiques de l'environnement de pratique, des situations prévues et des caractéristiques du public visé, afin de favoriser l'atteinte des objectifs de la séance et rendre les zones de pratique accessibles aux pratiquants
- Accueillir les pratiquants à une séance de découverte, d'initiation ou d'apprentissage du char à voile, en instaurant un échange avec eux, notamment sur leurs attentes, les objectifs et les modalités de déroulement de la séance, afin de positionner le rôle de chacun, dans un climat de confiance et créer une dynamique favorable à l'inclusion des pratiquants, notamment ceux en situation de handicap
- Présenter les règles, notamment de sécurité, à respecter au cours d'une séance de découverte, d'initiation ou

d'apprentissage des activités du char à voile, afin de garantir leur compréhension et leur respect, en adaptant le contenu et les modalités de transmission des consignes, selon les caractéristiques des pratiquants, les conditions de l'intervention et les risques identifiés

- Conduire une séance de découverte, d'initiation ou d'apprentissage du char à voile, en s'appuyant sur les techniques et situations pédagogiques prévues, et en les adaptant selon les réalisations, réactions et interactions des pratiquants, et en tenant compte de l'environnement de pratique, afin d'atteindre les objectifs de la séance et encourager la participation active de chacun
- Repérer les situations à risque lors d'une séance de découverte, d'initiation ou d'apprentissage du char à voile, en maintenant une vigilance constante, afin d'intervenir en cas de situation accidentogène et/ou d'accident
- Analyser une séance d'initiation, de découverte ou d'apprentissage des activités du char à voile, en s'appuyant sur les critères de réussite définis et sur le déroulement prévu, au regard des conditions réelles de son déroulement, afin de lui permettre de rendre compte aux parties prenantes et d'adapter les séances suivantes
- Evaluer un cycle de séances de découverte, d'initiation ou d'apprentissage du char à voile, en vérifiant son adéquation avec les finalités et objectifs initialement définis et en s'appuyant sur les résultats obtenus, afin de faire évoluer ses pratiques

MODALITÉS D'ÉVALUATION

L'épreuve de certification du BC3 est réalisée au moyen

:

1. de la production par le candidat d'un document décrivant la conception d'un cycle de séances d'initiation ou d'apprentissage suivie d'un entretien de trente minutes maximum ;
2. d'une mise en situation professionnelle consistant en l'encadrement de la séance de découverte suivie d'un entretien de trente minutes maximum.

PRÉREQUIS À LA VALIDATION

Peut se présenter à l'épreuve certificative du bloc de compétences 3 le candidat ayant validé les deux modalités du test défini comme suit :

1. Une épreuve de confrontation collective en char à voile, de plusieurs manches, sur un circuit conforme aux exigences des « International Sailing and Racing Rules? » de la Fédération Internationale de Sand et Land Yachting, comportant un départ arrêté ou lancé, des remontées et des descentes sous le vent, au cours de laquelle le candidat démontre sa capacité à piloter le char à voile avec un haut rendement ;
2. Une épreuve écrite d'une heure trente minutes portant sur l'analyse de situations de roulage, au cours de laquelle le candidat démontre sa capacité à mobiliser et utiliser ses connaissances sur le vent apparent et les forces mises en jeu sur un char à voile en mouvement.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

L'éducateur sportif en char à voile peut intervenir dans différentes structures :

- Clubs sportifs
- École de voile ou centre nautiques
- Centre de vacances et de loisirs
- Structures associatives sportives ou socio-éducatives
- Collectivités territoriales
- Entreprises privées proposant des activités de loisirs ou d'événementiel
- Structures d'accueil de tourisme

Il peut être amené à travailler auprès de plusieurs employeurs et parfois de façon saisonnière.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Le BPJEPS spécialité « éducateur sportif » mention « char à voile » permet d'exercer le métier de moniteur de char à voile.

L'éducateur sportif en char à voile réalise de manière autonome seul ou en équipe, en cohérence avec le projet global de la structure ou la politique fédérale et pour tous les publics l'encadrement de l'activité sous toutes ses formes à savoir assis, allongé, debout et tracté. Il organise, anime, développe et enseigne, la pratique du char à voile en sécurité.

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

L'activité de l'éducateur sportif en char à voile est soumise à l'application de l'article L 212-1 du code du sport.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Modérée (3/5)
Facteurs principaux	Non-durabilité de l'emploi, Lien formation-emploi, Intensité d'embauche
Salaire médian (mensuel)	1 752 €
Diplôme le plus fréquent	Diplôme de niveau bac+3/4 (licence, maîtrise ou équivalent) en services aux personnes (21 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	V5X82 — Sportifs et animateurs sportifs · tension 3/5 (Modérée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	22 247
Jugés difficiles à recruter	45 %
Emplois saisonniers	61 %
Familles professionnelles (FAP)	V5X82 — Sportifs et animateurs sportifs

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Les exigences préalables à l'entrée en formation sont les suivantes :

a) Etre titulaire de l'une des attestations de réussite à la formation relative au secourisme suivantes :

- a minima " prévention et secours civiques de niveau 1 " (PSC1) ou équivalent
- certificat de sauveteur secouriste du travail (SST) en cours de validité.

b) Attester d'un niveau natatoire permettant de garantir la sécurité des pratiquants et des tiers.

c) Justifier d'une maîtrise technique en char à voile.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE

Le jury est présidé par un fonctionnaire de catégorie A.

Outre le président, le jury est composé :

- de formateurs et cadres techniques, dont la moitié au moins sont des agents de l'Etat ;
- de représentants qualifiés des professions concernées sur proposition des commissions paritaires nationales de l'emploi et de la formation (CPNEF) compétentes dans le champ des métiers de l'animation et du sport.

A défaut de proposition des commissions ou en cas d'empêchement de siéger des personnes désignées par elles, le recteur de région académique désigne ces représentants qualifiés dans les conditions et délais fixés par arrêté des ministres chargés de la jeunesse et des sports.

Ces professionnels représentent au moins un quart et au plus la moitié des membres du jury.

Financement en alternance (NPEC)

Niveau de prise en charge d'un contrat d'apprentissage par les OPCO, fixé par France compétences par branche professionnelle (CPNE).

Prise en charge usuelle	8 828 €
Selon la branche	5 977 € – 8 828 €

Prise en charge	Branches concernées
8 828 €	Valeur par défaut · 211 branches
6 000 €	CPNEFP de la métallurgie
5 977 €	CPNEFP de la blanchisserie, laverie, location de linge, nettoyage à sec, pressing et teinturerie

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	03/08/2030
Date de dernière délivrance possible	03/08/2031

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS

RNCP36956

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

Arrêté du 12 juin 2025 portant création de la mention « activités du char à voile » du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « éducateur sportif » - Légifrance

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/41751/>